

Compte-rendu conseil municipal du 28/01/2022

Secrétaires de séance : Christine MAGAUD et Nathalie PANAZZA

Excusées : Yvette CREPET donne pouvoir à Régine CHARRET

Gaëlle DEAL donne pouvoir à Alain LIMOUSIN

Approbation du conseil du 17 DECEMBRE 2021

PERSONNEL

L'école a été confrontée à de multiples difficultés par suite d'arrêts maladie liés au COVID.

Des conseillères municipales, des bénévoles et du personnel recruté à la promotion de l'emploi sont venus en soutien pour maintenir le service de restauration scolaire et périscolaire.

Seul le périscolaire du soir a dû être suspendu durant 1.5 semaines.

Monsieur le maire tient à remercier tout le monde d'avoir assuré le service malgré les conditions difficiles.

Une délibération est prise pour adopter le plan de formation mutualisé 2022/2024 élaboré par le CDG42 et le CNFPT. Ce plan est destiné au personnel, et leur propose de nombreuses formations.

ECOLE

De nouvelles règles sanitaires seront mises en place après les vacances scolaires.

MATERIEL POUR LA CANTINE :

Suite à l'obtention d'une subvention dans le cadre du plan de relance, nous avons commandé du matériel pour la cantine (armoire réfrigérée négative, chambre froide, distributeur d'eau...) pour un montant de 7285 € HT (subventionné à hauteur de 6909 €).

FINANCES

Suite à la visite de l'école par le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire) et au vu des économies d'énergie à réaliser dans le cadre du décret tertiaire (- 40% de consommation d'énergie d'ici 2030), un bilan a été effectué.

Plusieurs points sont à améliorer, la commune décide d'y travailler et allouera un budget conséquent à ces rénovations.

TRAVAUX EN COURS

MEDIATHEQUE :

Le conseil approuve le devis de SIGNCONNECT pour l'enseigne de la médiathèque et un fourreau porte-drapeaux pour la façade de la mairie pour un montant de 2592€ TTC.

Le marché de la médiathèque a été clôturé le 28 janvier 2022. Les demandes de subvention vont pouvoir démarrer.

Pour le mobilier intérieur, le Département nous a alloué, au titre de l'Enveloppe de Solidarité, une subvention de 6 500€ sur une facture totale de 10757,27€ HT, soit 60%. Une autre subvention au titre de l'appel à partenariat, s'élevant à 4764€ (soit 60% de 7900€), permettra à la commune d'acquérir le mobilier extérieur et le matériel informatique de la médiathèque.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG :

Dans ce cadre, une réunion est prévue courant mars avec les ados du village. Le but de cette rencontre est d'évaluer leurs envies et leurs besoins. Deux groupes d'âge seront déterminés. Nous communiquerons ultérieurement la date.

CLOS DU TILLEUL :

Suite à l'analyse des questionnaires, une réflexion a commencé sur plusieurs scénarios possibles.

LFA

Compte-rendu des diverses réunions avec LFA.

Une réunion est prévue avec le service de LFA et leur bureau d'étude le 2 février 2022 pour présenter la future STEP des Rivières.

QUESTIONS DIVERSES

Lecture est faite d'un courrier adressé en mairie par M et Mme D'HEROUVILLE au sujet des dates inscrites sur le monument aux morts. En effet, les dates ne correspondent pas avec les dates de la guerre 1939/1945. Le Conseil Municipal l'explique par le fait qu'après 1940, il n'y a pas eu de décès de soldat sur la commune. Le Conseil s'engage à faire des recherches pour expliquer ce fait.

DIA DSP IMMOBILIER/ BOURGIER, la commune ne préempte pas.

La commune pose sa candidature pour participer aux Mont de La Balle comme en 2021.

Prochain conseil le 25 FEVRIER 2022.